

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2014

OBJET
06 – SUBVENTION AU CCAS / 2014

N° 2014-09-06
NOMENCLATURE : 7/5/3

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 3

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

La commune verse chaque année une subvention d'équilibre à cet établissement public pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Au titre de l'année 2014, il est proposé de verser au Centre Communal de la commune une subvention d'un montant de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE DECIDER le versement d'une subvention au CCAS de 40 000 € au titre de l'année 2014 ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 657362 du budget 2014 ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140929-DE-2014-09-06-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2014
Date de réception préfecture : 07/10/2014